

Les minorités religieuses au Pays Basque d'après les documents de P. Haristoy



Yvette **C**ardaillac-**H**ermosilla*

Le Père Haristoy aborde de façon marginale les minorités religieuses au Pays Basque et leurs relations avec la majorité dominante catholique. Les protestants sont rejetés. Les minorités dominées comme les juifs sont cantonnés dans certes villes ou quartiers. Les musulmans, bohémiens et cagots souffrent de ségrégation sociale.

Mots-Clés: Minorités. Juifs. Musulmans.

Haristoy apaizak era marginalean idatzia zuen Euskal Herriko erlijio gutxiengoez eta horiek nagusi zen katolizismoarekiko izandako harremanez. Protestanteak arbuizatzen ziren. Menpeko gutxiengoak, hala nola juduak hiri edo auzune jakin batzuetan konfinaturik bizi ziren. Musulmanek, buhameek eta kaskarotek segregazio soziala jasaten zuten.

Giltza-Hitzak: Gutxiengoak. Juduak. Musulmanak.

El Padre Haristoy aborda de manera marginal las minorías religiosas en el País Vasco y sus relaciones con la mayoría dominante católica. Se rechazan a los protestantes. Las minorías dominadas como los judíos están confinados en ciertas villas o barrios. Los musulmanes, bohemios y "cagots" padecen segregación social.

Palabras Clave: Minorías. Judíos. Musulmanes.

* Univ. Michel de Montaigne Bordeaux 3. Institut d'Etudes Ibériques et Ibéro-Américaines. Domaine Universitaire. F-33607 Pessac Cedex.

INTRODUCTION

Les minorités se définissent face à la majorité catholique rétablie dans ses droits après la période révolutionnaire. Pierre Haristoy en fait partie par son statut de prêtre. Autrefois, les communautés marginales étaient perçues essentiellement sous l'aspect religieux mais de nos jours, elles sont prises en compte aussi, au moins en théorie, du point de vue ethnique et linguistique. Cette dernière conception a commencé à se mettre en place à la fin du XVIIIème siècle et s'est développée dans les pays démocratiques. Traiter des minorités revient à examiner une des données essentielles dans le monde contemporain¹. Ce terme s'applique aux groupes se considérant différents dans les aspects cités et soucieux de conserver leurs particularismes avec une volonté collective de survie. Il existe des minorités dominantes et des minorités dominées. C'est ce que nous allons percevoir à l'examen des publications de l'abbé Haristoy qui n'en fait pas son centre d'intérêt principal.

Dans la lettre qui lui est adressée par l'évêque de Bayonne, François, en septembre 1895, ce dernier déclare que l'œuvre du prêtre que nous examinons ici, est un monument dressé à la mémoire des martyrs provoqués par les troubles révolutionnaires. Il répondrait par ses travaux au désir exprimé par le pape Pie VI avec de la perspicacité dans les recherches, de la sûreté d'appréciation, de la chaleur d'âme qui doivent émouvoir les lecteurs. Ce jugement rassemble des éléments contradictoires, analyse scientifique et sentiments qui ne sont plus d'usage au XXIème siècle mais qui étaient à l'honneur au XIXème. Nous serons donc, amenée à nous demander ce qui, parmi les documents et l'analyse présentée, garde son intérêt dans l'actualité ce qui serait conditionné par l'aspect apologétique, le chercheur lui-même, y fait mention dans son introduction en même temps qu'il nous précise que son travail s'arrête en 1803.

Pierre Haristoy se centre sur la conversion au catholicisme d'individus d'autres religions. A l'extérieur du Pays Basque il mentionne le père Dourisboure de Briscous, parti comme missionnaire en Extrême-Orient. Il évangélisa à partir de 1865 la tribu des Ba-Hnar et cela en créant des villages de chrétiens auxquels il fournissait matériel, bétail et conseils pour mettre en valeur leur nouveau territoire. Il publia même un dictionnaire de cette langue pour permettre à d'autres d'avancer dans ce labeur, lors d'un séjour au sanatorium de Hongkong². A l'intérieur du pays, nous signalerons les documents concernant les minorités dominantes (adeptes du culte de l'être suprême, Protestants) puis les minorités dominées (Musulmans, Juifs, Cagots ou Gitans) pour essayer de comprendre leur fonctionnement dans la société basque avec les apports d'autres chercheurs de l'époque contemporaine.

1. Auteurs multiples. *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 1985, p. 9-25.

2. HARISTOY, Pierre. *Les paroisses du Pays basque pendant la période révolutionnaire*, 3 t., Bayonne, éd. Harriet, 1981, [1895], t. 3, p. 36 bis.

LES ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES VONT PESER SUR LA VIE DES MINORITÉS RELIGIEUSES AU PAYS BASQUE

Dès le Moyen-Age comme nous l'indique Manex Goyenetche³, des Musulmans et des Juifs habitent en Navarre et en Alava, dans des aljamas régies par des fors. Leur participation dans la vie économique, sociale et institutionnelle est active. Par ailleurs, ces communautés étaient fréquemment sollicitées pour les prêts d'argent qui étaient régulés. Ainsi, Philippe d'Evreux introduit dans les *Amejoramientos* une législation spécifique. Chaque rabbin doit faire connaître publiquement dans les synagogues des juifs et dans les aljamas pour la fête de Saint Jean-Baptiste les nouvelles modalités de prêt. Ces minorités religieuses viennent du Nord ou du Sud, fuyant les diverses vagues de persécutions populaires ou d'expulsions officielles. Ainsi dès le XIV^{ème} siècle, ils arrivent de France.

En 1492, année de la conquête de Grenade, de nombreux Musulmans fuient le royaume et les juifs sont expulsés s'ils ne se convertissent pas. A partir de 1502, avec la conversion forcée des musulmans en Castille, un nouveau mouvement de population s'initie qui va se prolonger pendant le XVI^{ème} et le début du XVII^{ème} siècle. A partir de 1609 a lieu leur expulsion massive et une partie de cette population passe par la côte et par les cols du Pays Basque. Par ailleurs, des navires étrangers abordaient dans la Nive-llle et les droits à payer étaient revendiqués par les villes rivales dans les années 1560. De plus, pendant les guerres de religion, les seigneurs d'Ech-chaux, de Domezain, d'Armendaritz... se mirent à la tête des basques pour repousser par les armes l'établissement violent de la Réforme⁴. La Soule, sous l'autorité du roi de Navarre ne faisait pas partie des états de Jeanne d'Albret, durant les troubles du protestantisme, elle ressortissait du Parle-ment de Bordeaux⁵. La reine s'efforça d'introduire la foi huguenote dans ses états, en 1561, elle se déclara protestante.

LES MINORITÉS DOMINANTES

La religion de l'Etre Suprême est instaurée au Pays Basque par les représentants de la Révolution, minorité dominante et agissante au servi-ce d'une majorité confuse. Les fêtes marquent l'effort pour ritualiser la religion nouvelle dont la Raison est le couronnement. Elles marquent la rupture avec le catholicisme puisqu'elles utilisent les églises désaffecté-es en temples de l'Etre Suprême. Bayonne eut sa fête de la Raison pen-dant laquelle Pinet prononça un discours à l'église des Carmes où figura une jeune et belle liberté. On immola les représentations des saints bayonnais. Les martyrs de la nouvelle foi, Lepeletier de Saint-Fargeau⁶ et

3. GOYENETCHE, Manex. *Histoire générale du Pays Basque*, 2t., t. 1, p. 407-417.

4. Réforme: définition. Haristoy, op. cit., t. 1, p. 34.

5. HARISTOY. *ibid.*, t. 1, p. 26.

6. LEPELETIER DE SAINT-FARDEAU, Louis Michel. né et mort à Paris (1760-1793) assassi-né par le garde du corps Pâris le lendemain du jour où il avait voté la mort de Louis XVI.

Marat⁷ eurent leurs honneurs. Ce dernier, poignardé le 13 juillet 1793 entra dans la nouvelle hagiographie. Ces fêtes et ces agapes s'accompagnaient souvent de gestes charitables. Cependant les nouveaux dirigeants se montraient assez durs avec les prêtres constitutionnels qui ne défendaient pas assez la cause de la déchristianisation. Ils étaient souvent accusés d'agir par intérêt et par opportunisme⁸. Cette opinion est partagée de façon répétée par l'abbé Haristoy. D'ailleurs, souvent, ils se plaçaient dans l'administration où ils étaient mal acceptés, vivaient en concubinage avec leur servante ou se mariaient. Ils servaient les intérêts d'une minorité avec leur clientèle qui exerçait une dictature dans le but de combattre les ennemis de la révolution constitués au Pays Basque par les prêtres réfractaires, les catholiques, les émigrés qui recevaient l'appui de l'Espagne. C'est pourquoi, sur la frontière la répression fut terrible parmi les populations selon l'abbé Haristoy.

Certains se moquent des cérémonies célébrées par des prêtres assermentés. A Ciboure, le fonctionnaire public induit les paroissiens en erreur, dit-on. La défiance par rapport aux minorités religieuses en Pays Basque n'est pas nouvelle. Elle hérite des conflits du passé, guerres de religions et expulsion des minorités religieuses d'Espagne.

Dans ces provinces catholiques, les révolutionnaires font disparaître du calendriers, les saints. Ils les suppriment aussi dans les noms de villes. Ainsi, Saint-Esprit devient Jean-Jacques Rousseau, Saint Jean de Luz est transformé en Chauvin-Dragon et Saint Pée sur Nivelle en Beaugard⁹... Pour Pierre Haristoy, la plupart cultivent l'athéisme et le matérialisme. Un catéchisme trouvé dans une église donne les dix commandements de la République, les six commandements de la liberté et le credo adressé à l'Être Suprême¹⁰. A Ciboure le fonctionnaire public fait fuir les paroissiens qui n'assistent pas à l'office du prêtre assermenté mais tous courent aux oratoires des chapelles particulières. Même les personnes du peuple vont célébrer leur mariage en Espagne. A Saint-Jean-de-Luz, une chanson satyrique accompagnant la fête de la Nation se gausse du curé constitutionnel et des femmes révolutionnaires se retrouvent devant la place déserte puis vont manger, boire et danser. La scène patriotique est tournée en dérision d'après l'étude qu'en fait Haritschelhar et le texte que nous en donne Haristoy¹¹. Au Pays Basque, la plupart des prêtres sont réfractaires. Ils vivent

7. HARISTOY, p. 159, MARAT, Jean-Paul, médecin, instigateur pendant la période révolutionnaire des massacres de septembre et des mesures les plus sanguinaires. Il fait assassiner par Charlotte Corday (1743-1793).

8. RICHARD, Antoine, *Le gouvernement révolutionnaire dans les Basses-Pyrénées*, Bayonne, Harriet, 1984, p. 172-173.

9. HARISTOY, op. cit., p. 97, t. 1.

10. Chauvin: nom d'un soldat, mort pour la défense de la liberté; dragon: corps auquel il appartenait, p. 98-99, ibid.

11. HARITSCHELHAR, Jean. "La fête de la Nation" nazioneko besta, in *1789 et les Basques*, Histoire, langue et littérature, Colloque de Bayonne, 30 juin-1er juillet 1989, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, p. 211-219 (nazioneko besta). Haristoy, op. cit., t 1, p. 281-284.

dans une semi-clandestinité sous la protection des habitants fidèles à leur foi traditionnelle, célébrant les offices là où ils trouvent asile¹².

Quelques protestants d'origine, convertis au catholicisme sont mentionnés par Pierre Haristoy comme Henri de Sponde de Mauléon (1568-1643), filleul d'Henri IV et fils d'un secrétaire de Jeanne d'Albret massacré par les ligueurs lors du sac de Saint-Palais en 1594, après avoir étudié au collège d'Orthez, il poursuivit ses études à Rome où il se convertit. Il fut nommé évêque de Pamiers en 1626. Voilà ce qui intéresse particulièrement.

D'ailleurs, déjà le duc d'Albe, représentant de Philippe II d'Espagne avait rencontré à Bayonne Charles IX en 1566 pour l'informer de la décision du pontife romain qui retirait à l'évêque de Bayonne les vallées de Bastan et de Lérin, les territoires d'Hernani, de Saint Sébastien et de Valcarlos pour éviter aux habitants de tomber dans les erreurs qui infestaient la France¹³. Le Concordat donna à l'archevêché de Bayonne les départements des Hautes Pyrénées, des Basses Pyrénées et des Landes. Mais, le Béarn calviniste préoccupait Bayonne pour sa sécurité. Jeanne d'Albret abjure le catholicisme en 1561 et impose la religion réformée en Béarn en 1566. Le gouverneur de Fontarabie fait parvenir à Bayonne poudre, boulets et arquebuses. Le calviniste Montgomery s'empare d'Orthez et entre à Pau. Après la Saint-Barthélemy (1572) le Corps de ville s'émeut de ce qui se passe à Hagetmau où Gramont est fait prisonnier. La ville se met en état d'alerte contre une possible attaque protestante. Les mesures à prendre étaient très controversées. Henri de Navarre devenant l'héritier présomptif de la Couronne, il se rendit à Bayonne avec une garde réduite et il fut reçu sans grande solennité. Après son départ, la menace vient plutôt de l'Espagne¹⁴.

Cependant la situation n'est pas aussi tranchée qu'on voudrait bien le croire parfois. En effet, Pierre de Lalande est destitué de ses fonctions de lieutenant de maire à cause de ses opinions religieuses, son père demande un pasteur protestant pour l'assister dans ses derniers instants. Le lieutenant de maire Jehan de Sorhaindo est aussi accusé d'appartenir à la religion réformée. Cette suspicion pèse sur nombre de bourgeois. En 1586, la répression se durcit contre les protestants et une liste de cinquante personnes circule, ce sont des suspects. Tous protestent et affirment être de bons catholiques. Mais les tensions restent vives. L'évêque Jacques de Mauri s'estime menacé par des complots protestants et tous les hérétiques doivent quitter la ville en 1589¹⁵.

12. CASTAIGTS-BERETERVIDE, Mayi. *La Révolution en Pays Basque*, Saint-Jean-de-Luz, Ikuska, 1993, p. 16.

13. HARISTOY, op. cit., p. 9, t. 1

14. HOURMAT, Pierre, *Histoire de Bayonne des origines à la révolution française*, Bulletin de la société des lettres et des Arts de Bayonne, n° 142, 1986, p. 192-196.

15. PONTET, Josette (direction), *Histoire de Bayonne*, Paris, Privat, 1991, p. 167-168.

MINORITÉS DOMINÉES

Les juifs, d'après Pierre Haristoy, avaient été confinés à Saint-Esprit jusqu'à la Révolution. Ils y vivaient dans la misère. Emancipés en 1789, ils servent d'espions au nouveau régime et sont incités à la destruction des lieux de culte catholiques. Les statues des apôtres du porche de la cathédrale et des saints du cloître furent ainsi mutilées ou détruites¹⁶.

A partir de l'état civil, Pierre Haristoy affirme que l'on peut détecter la présence de juifs à Ciboure et St Jean de Luz. En outre, une portugaise juive, coupable d'impiété fut brûlée par le peuple qui refusa de la livrer à la justice en 1619.

D'autres documents transcrits et publiés par Pierre Hourmat nous montrent que certains juifs d'origine portugaise établis au quartier Saint-Esprit à Bayonne accédaient au statut de député, à la sénéchaussée de Tartas. Il s'agit de Jacob Sylveyra jeune, de Benjamin Nunez Tavares, de Mardochee Lopes Fonseca et de Joseph Furtado¹⁷. Les juifs avaient un rôle séparé d'imposition et ils ont donc le droit de faire entendre leurs voix dans les assemblées où sont rédigés les cahiers.

Francia de Beaufleury nous parle de leur intense activité dans les affaires à Bayonne. Elles faisaient vivre beaucoup de petites gens¹⁸ cependant, ils souffraient de persécutions de la part des officiers municipaux qui étaient pour la plupart de la classe des commerçants et qui avaient intérêt à réduire l'activité de cette minorité et en particulier la vente au détail en ville (ordonnance de 1691 concernant le commerce du chocolat). Ils ne furent libérés de cette oppression qu'à la révolution. D'ailleurs antérieurement, en 1749, un arrêté royal les accuse d'être une charge pour la ville et les expulse¹⁹. Il existe des relevés de recettes locales de 1754 qui mentionnent les droits que paient les juifs pour le pain azyme, pour l'affermage de la boucherie, pour leur établissement au bourg de Saint-Esprit, pour l'entretien du cimetière ce qui montre bien l'inefficacité des ordonnances antérieures. Les autorités ne souhaitaient pas l'installation de plus de cent familles pauvres car les charges globales sont réparties entre les diverses familles résidant là mais ceux qui avaient fait faillite en étaient exclus (la population des individus des deux sexes était d'environ mille personnes pour vingt-huit mille habitants à Bayonne mais elle paye le tiers des charges publiques²⁰).

16. HARISTOY, op. cit., t. 1, p. 160.

17. HOURMAT, Pierre, *Bayonne et le Pays Basque au temps de la Révolution*, Bayonne, publication de la société Lettres et Arts, [s.d.], p. 35.

18. BEAUFLEURY, Francia de. *L'établissement des Juifs à Bordeaux et à Bayonne depuis 1550*, Bayonne, Harriet, 1985, p. 24.

19. BEAUFLEURY, Francia de. *Ibid.*, p. 57.

20. *Ibid.*, p. 75-76.

Dans sa thèse, Maïté Lafourcade²¹ nous donne des informations complémentaires et nous apprend que Juifs et Bohémiens vivaient en marge de la société labourdine et qu'ils réussirent à s'implanter au port de Ciboure-Saint-Jean-de-Luz.

En profitant d'un sacrilège commis par une portugaise le 20 mars 1619, elle crache dans son mouchoir l'hostie consacrée qu'elle venait de recevoir en communion, les habitants de Saint-Jean-de-Luz chasse de la ville tous ceux de sa religion qui se réfugient à Biarritz. Lorsqu'ils en sont expulsés ils vont au bourg de Saint-Esprit.

D'ailleurs l'exode des Juifs d'Espagne a fait l'objet d'un colloque à Bayonne en 1992 dont nous donnerons quelques points qui nous paraissent importants²². Ces juifs viennent d'Espagne et du Portugal avant l'expulsion de 1492 mais elle se poursuit pendant trois siècles. Des délégués des communautés portugaises négocient des Lettres Patentes avec le roi Henri III en 1574 pour avoir le droit d'acquérir, de posséder et de léguer des biens dans le Royaume pour pouvoir amener leurs familles²³. La France accueille des nouveaux chrétiens poursuivis par l'Inquisition qui fuient la Péninsule ibérique. Des immeubles sont acquis à Labastide-Clarence pour les juifs de Navarre²⁴. La communauté bayonnaise juive se protégeait des nouveaux venus trop nombreux en les acceptant pour trois jours et en les faisant repartir avec de la nourriture pour le voyage. Bordeaux et Amsterdam les attiraient mais ils repartaient aussi voir leur famille restée au Portugal ou parfois ils allaient s'installer en Amérique. Les rabbins de Bayonne en firent une place renommée pour ses livres dont on recherchait l'autorité. Il existait une forte chaîne de solidarité religieuse, commerciale et familiale pour aider ceux qui étaient acculés à l'exil. Bordeaux aurait été le premier centre d'accueil relayé en 1550 par Bayonne²⁵. Les juifs espagnols furent confondus avec les juifs portugais et les privilèges accordés aux uns furent donnés aux autres²⁶.

Les liens entre Bordeaux et Bayonne étaient privilégiés, familiaux et commerciaux, dès le XVIIIème siècle comme nous le démontre Butel dans son

21. LAFOURCADE, Maïté. *Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI, étude juridique et sociologique*, Bordeaux I, Université de Bordeaux, 1978, p. 716-720.

22. Auteurs multiples, direction Maïté Lafourcade, *L'exode des juifs d'Espagne vers Bayonne, Des rives de l'Ebre à l'Adour, Colloque International, Faculté pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz, 7-8-9 Avril 1992*, Bayonne, imprimerie du Labourd, Fondation Gulbenkian, 1993.

23. Elles sont renouvelées en 1656, en 1723 et en 1790.

24. NAHON, Gérard. "La nation juive de Saint-Esprit-les-Bayonne du XVIème au XVIIIème siècle: escale ou havre de grâce", *L'exode des juifs d'Espagne vers Bayonne, Des rives de l'Ebre à l'Adour, Colloque International*, p. 1-21, op. cit.

25. VERISSIMO SERRAO, Joaquim. "L'exode des juifs portugais au XVIème siècle, le cas spécifiquement bayonnais". *L'exode des juifs d'Espagne vers Bayonne, Des rives de l'Ebre à l'Adour, Colloque International*, p. 73-83, op. cit.

26. HENRY, Léon. *Histoire des juifs de Bayonne*, Paris, Durlachet, 1893, p. 18.

étude de la maison Azavedo²⁷. La communauté juive du faubourg Saint-Esprit joue un grand rôle commercial. Les activités développées sont les assurances, la banque et l'armement colonial. Des relations s'établissent avec Amsterdam et les Antilles, Londres, Madrid, Hambourg. Bayonne se prévalait de sa position privilégiée entre la France et l'Espagne, elle jouait un rôle essentiel pour l'approvisionnement en espèces de Bordeaux.

MUSULMANS, BOHÉMIENS, CAGOTS²⁸

Le Labourd partage avec l'Espagne une certaine obsession de pureté de sang, le besoin d'exclure la tâche maure et juive et de conserver l'unité de l'Eglise catholique. Rappelons au passage que l'on applique en Espagne les statuts de pureté de sang et que des recherches sont faites par l'Inquisition dans la généalogie des candidats à des charges publiques. Tous ceux qui étaient soupçonnés d'appartenir à ces castes ou d'avoir un lointain ancêtre étaient bannis de la société.

Cependant, plus de 50 familles arrivent à se fixer à Saint-Jean-de-Luz-Ciboure après l'invasion espagnole de 1636 lors de la fuite des populations, c'est du moins ce que nous affirment plusieurs sources aussi bien Pierre Haristoy que Maïté Lafourcade. Cependant nous avons trouvé une lettre d'un Morisque émanant de Saint-Jean-de-Luz qui prouve bien qu'il s'y trouvait en 1611 sans doute accueilli par les minorités du lieu, qui depuis plusieurs siècles fuyaient l'Espagne lors des différents conflits²⁹. La présence de Bohémiens aussi est signalée dans les actes de baptêmes. Les hommes vivaient de la mer et les femmes de la vente du poisson. Ils parlaient leur propre langue et suivaient leurs coutumes. Ils vivaient dans l'isolement et étaient tolérés par la population locale. Ils étaient regroupés sur la colline de Bordagain et dans les rues Agorette et Pocalette. Ils avaient leur propre cimetièrre et se distinguaient des autres habitants. Ils se mariaient entre eux ou choisissaient un conjoint dans d'autres populations minoritaires comme les cagots frappés jusqu'au XVIIIème siècle de nombreuses interdictions juridiques. Tous souffraient de la même ségrégation sociale et vivaient entre eux, en parias. Ce n'est qu'à la Révolution et avec les effets de son idéal égalitaire que les Bohémiens furent intégrés à la population locale. Ils furent admis dans les assemblées primaires et les termes de Bohémiens et Cascarots

27. BUTEL, P, "Contribution à l'étude des négociants juifs portugais de Bordeaux et de Bayonne: le cas de la maison Azevedo", in *Bayonne et sa région*, Bayonne, Fédération historique du sud-ouest, Actes du XXXIIème congrès d'études régionales tenu à Bayonne les 4 et 5 avril 1981, 1983, p. 219-241.

28. Descendants de lépreux: cagots, ils furent soumis au Moyen Age à des lois d'exception, objet de répulsion, ils furent frappés aux XVIème et XVIIème siècles par diverses interdictions. Ils étaient souvent charpentiers car le travail du bois avait la réputation de ne pas conduire la contagion.

29. Voir extraits de la lettre en annexe.

disparurent des actes d'état civil³⁰, sur la côte du moins, à l'intérieur du pays ces pratiques continuèrent.

En ce qui concerne l'imaginaire, outre la légendaire chanson de Roland qui mythifie les luttes acharnées entre Chrétiens et Musulmans, le Pays Basque hérite de la tradition de Gaston le Croisé (1090-1131), que l'imaginaire de l'artiste représente chevauchant fièrement sur son destrier comme prince chrétien victorieux et étendant sa main droite en un geste protecteur au-dessus d'un infidèle vaincu³¹.

De plus, dans le domaine artistique citons comme Pierre Haristoy, l'hôpital Saint-Blaise. Il servit de refuge pour les pèlerins qui allaient sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Fondé au XI^{ème} siècle par des religieux de l'abbaye de Sainte Christine d'Aragon, cet édifice offre de façon exceptionnelle dans la région un style semi-oriental avec son plan romano-byzantin en forme de croix grecque au centre duquel se dresse un clocher octogonal qui recouvre une coupole d'influence arabe. Des arcs trilobés et des ouvertures fermées par des dalles de pierres ajourées laissent une claire empreinte de l'art hispano-mauresque³². Chaque année, les hommes s'y rendaient pendant trois jours, seuls, et ils brûlaient en hommage à leur saint patron des poils de la queue de leurs animaux, mêlant ainsi des pratiques magiques à leur vénération religieuse.

Les fluctuations de la situation de minorité

Pendant la période révolutionnaire, la majorité catholique du Pays Basque est réprimée par les instances du pouvoir qui essaient d'instaurer le culte de l'Être Suprême avec ses modalités républicaines. Ainsi, les prêtres qui ne prêtent pas serment sont obligés de s'expatrier en Espagne et dans d'autres pays européens. Les habitants du village de Sare, d'Itsassou³³, d'Ascain sont voués à la déportation par arrêté et ceux des communes d'Espelette, d'Ainhoa et de Souraide en sont menacés pour leur collaboration avec l'Espagne. Nous nous trouvons-là, face à la même attitude adoptée par le pouvoir espagnol face aux morisques révoltés d'Andalousie (1568-1570) qui sont déportés en Castille.

30. Dans les enquêtes de filiation, à la fin de l'ancien régime, dans les archives notariales, on trouve encore ces témoignages: "son mari est de sang pur de vieux-chrétien,... il n'y a point eu dans sa race de mélange de Maure, de Goth, de Juif ou d'autres sectes ennemies de la religion catholique..." Actes du 19 octobre 1785, Martin Dornaldeguy, notaire à Urrugne: AD-PA III E 9905.

31. TUCOO-CHALA, Pierre. *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées*, Biarritz, J. et D., 1994, p. 257, statue par Frémiet.

32. HARISTOY, op., cit., t. 3 p. 140 bis.

33. HARISTOY, Pierre. *Les paroisses du pays basque, Pau*, Harriet, 1981, t. 1, p. 246-248. Ces mesures furent prises par les représentants du peuple Pinet et Cavaignac.

Pierre Haristoy ne mentionne nullement la loge maçonnique la Zélée qui obtint sa première lettre de patente en 1770. Le silence, la paix et l'égalité y sont mis en exergue. Ils triompheront vingt ans plus tard avec la révolution. Pierre Commamale, chirurgien de son état est initié le 4 juin 1762 à la loge de Bayonne. Il est membre fondateur puis vénérable. La loge Saint-Jean antérieure à la Zélée a été fondée par la Française de Bordeaux le 3 juin 1743. Ces loges sont le plus souvent vinculées au milieu commerçant. Cependant, militaire, bourgeois, prêtre, juif anobli... en font partie. Elle essaime vers la Martinique. De la loge maçonnique affiliée à la maçonnerie réformée d'Allemagne "l'Amitié" fondée par des avocats du Parlement bordelais sortira le groupe révolutionnaire des Girondins. Lorsqu'il existe deux loges dans une même ville, l'une a un recrutement plus sélectif et l'autre plus large. A Bayonne un problème va se poser lorsqu'on va demander au frère israélite Louis Alexandre de ne plus se présenter en 1783. Il avait été autorisé à porter l'épée en public, ce qui était insupportable à certains. On la lui retira mais il continue. Finalement, on souhaite se séparer de tous les juifs et pour ce faire, on donne naissance à une autre loge "l'Amitié". En fait, sous couvert de limiter la présence juive on cache des problèmes d'antagonisme économique³⁴.

Par ailleurs les Morisques s'allient aux Protestants français puisque dans la seconde moitié du XVIème siècle il exista un état protestant indépendant et internationalement reconnu: la Navarre française et le Béarn dont le souverain occupera le trône de France sous le nom d'Henri IV. Il y eut des contacts et des promesses mais les Morisques exagéraient leurs forces. Madrid grâce à sa police et à son système d'espionnage était au courant de cette situation³⁵.

La méthodologie adoptée par l'abbé Haristoy doit être examinée en fonction de la période où il écrivit, le milieu du XIXème siècle, encore sous le choc des excès de la révolution française, dans une région particulièrement affectée dans ses croyances et pratiques religieuses. En outre, du fait de sa fonction, il fait l'apologie de la religion catholique et porte un jugement de valeur sur les minorités religieuses³⁶ et sur le culte que l'Etat tenta d'imposer sans y parvenir en profondeur. On peut tout à fait comprendre une attitude qui ne serait plus adaptée de nos jours avec l'évolution des mentalités et les théories sur la recherche historique. Il partage les préjugés de son temps et de sa catégorie sociale. Cependant, le fait de se pencher sur l'étude de la vie des communes dans le cadre de l'enseignement pastoral mais aussi dans la vie quotidienne montre la modernité de sa méthode et annon-

34. CROUZET, Jean. *Bayonne, entre l'équerre et le compas*, 3 t., Bayonne, Harriet, 1990, t. 1, p. 33-55.

35. DEDIEU, Jean-Pierre. "Entre religión y política: los moriscos", *Manuscrits* n° 12, 1994, p. 63-78.

36. HARISTOY, op. cit. t. 3, p. 35: "La violence avait introduit les ministres protestants au pays, mais aucune conviction religieuse ne retenait les peuples", "L'hérésie régnait furibonde".

ce les préoccupations de l'école des Annales (1930), mouvement déjà initié par Unamuno et son concept d'intra-histoire, qui allaient se développer au courant du XXème siècle.

Au terme de cette réflexion sur l'œuvre de Pierre Haristoy et sur les minorités au Pays Basque, nous pouvons affirmer sa clairvoyance dans l'analyse des répressions exercées par la minorité dominante révolutionnaire, sur la majorité catholique acculée dans les villages de la frontière à une déportation qui rappelle singulièrement celle dont avaient souffert les morisques d'Andalousie. La minorité protestante ne l'intéresse que dans la mesure où des personnalités se convertissent au catholicisme et son silence global montre bien un malaise devant ces divergences religieuses. Pour ce qui est des Juifs, il ne nous présente qu'une vision partielle, la misère atteignait certes, une partie de la population. Des rancœurs sociales se développent par rapport aux castes religieuses minoritaires mais nous ne pouvons ignorer un milieu commerçant aisé qui prenait en charge une grande partie des droits globaux de la communauté bayonnaise et qui à partir de la Révolution souhaite assumer des charges politiques. Par ailleurs, les membres les plus reconnus peuvent s'intégrer dans les loges maçonniques et les fluctuations autour de leur présence plus que des conflits religieux marquent des rivalités économiques. La laïcité prônée pour résoudre les conflits religieux au XXème siècle ouvre sans doute la porte à d'autres oppositions qui antérieurement se dissimulaient sous des croyances.

En ce qui concerne les musulmans, la lettre d'un membre de la communauté morisque se trouvant à Saint-Jean-de-Luz, sans doute accueilli dans les quartiers regroupant les minorités religieuses, nous laisse croire que la date annoncée selon les sources consultées de 1639 ou 1642 comme point de départ de leur installation serait sans doute antérieure au début du XVIème siècle et que le passage des minorités expulsées du Portugal, d'Espagne et les va-et-vient des Gitans et des Cagots ont du favoriser l'installation de quelques familles correspondant à des besoins ponctuels. D'ailleurs, Louis Cardaillac affirme que des potiers et un maréchal ferrant morisques se sont installés à Biarritz lors de l'expulsion en 1609 car ils comblaient un manque local.

En fait, Pierre Haristoy tout en faisant œuvre apologétique en faveur de la religion catholique a assumé le rôle de défricheur. Et même si son travail sur les minorités religieuses est partiel et partial, parfois à partir d'archives, d'autres à partir de travaux de seconde main, il nous a servi de point de départ à une réflexion qui nous a permis d'avoir un aperçu du fonctionnement des minorités religieuses au Pays Basque. Dominantes ou dominées elles ne sont pas aussi isolées et indépendantes les unes des autres qu'on pourrait le croire ni même sans relation avec le reste de la population. Au contraire, elles servent de ferment pour une affirmation plus accentuée de l'identité basque et catholique et elles fonctionnent en doubles opposés, phénomène récurrent que nous rencontrons de façon répétée dans l'étude des mentalités et des littératures comparées.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTEURS MULTIPLES. *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 1985.
- AUTEURS MULTIPLES, direction Maité Lafourcade, *L'exode des juifs d'Espagne vers Bayonne, Des rives de l'Ebre à l'Adour, Colloque International, Faculté pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz, 7-8-9 Avril 1992*, Bayonne, imprimerie du Labourd, Fondation Gulbenkian, 1993.
- BEAUFLEURY, Francia de. *L'établissement des Juifs à Bordeaux et à Bayonne depuis 1550*, Bayonne, Harriet, 1985,
- BLAY DE GUAÏX, Commandant de, *Histoire militaire de Bayonne*, t. 1, Bayonne, Harriet, 1980, [1999], p. 191.
- BOUCHET, Evelyne; DARRACQ, Jean-Yves; LAHARIE, Claude. *La Révolution en Béarn et au Pays Basque*, Pau, CDDP, 1989.
- BUTEL, P. "Contribution à l'étude des négociants juifs portugais de Bordeaux et de Bayonne: le cas de la maison Azevedo", in *Bayonne et sa région*, Bayonne, Fédération historique du sud-ouest, Actes du XXXIIème congrès d'études régionales tenu à Bayonne les 4 et 5 avril 1981, 1983.
- CASTAIGTS-BERETERVIDE, Mayi. *La Révolution en Pays Basque*, Saint-Jean-de-Luz, Ikuska, 1993.
- CROUZET, Jean. *Bayonne, entre l'équerre et le compas*, 3 t., Bayonne, Harriet, 1990, t. 1.
- DEDIEU, Jean-Pierre. "Entre religión y política: los moriscos", *Manuscrits n° 12*, 1994.
- GOYHENETCHE, Manex. *Histoire générale du Pays Basque*, 2 t., Donostia, Elkarlanean, 1998.
- HARISTOY, Pierre. *Les paroisses du Pays basque pendant la période révolutionnaire*, 3 t., Bayonne, éd. Harriet, 1981, [1895].
- HARITSCHELHAR, Jean. "La fête de la Nation" (nazioneko besta), in *1789 et les Basques*, Histoire, langue et littérature, Colloque de Bayonne, 30 juin-1^{er} juillet 1989, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991.
- HENRY, Léon. *Histoire des juifs de Bayonne*, Paris, Durlachet, 1893.
- HOURMAT, Pierre. *Bayonne et le Pays Basque au temps de la révolution*, Bayonne, Société des sciences, lettres et arts, [s.d.] *Histoire de Bayonne*, t. 2, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts, 1992
- LAFOURCADE, Maité. *Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI*, étude juridique et sociologique, Bordeaux, Université, 1978.
- NAHON, Gérard. "La nation juive de Saint-Esprit-les-Bayonne du XVIème au XVIIIème siècle: escale ou havre de grâce", *L'exode des juifs d'Espagne vers Bayonne, Des rives de l'Ebre à l'Adour, Colloque International, Faculté pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz, 7-8-9 Avril 1992*, Bayonne, imprimerie du Labourd, Fondation Gulbenkian, 1993.
- PONTET, Josette (direction). *Histoire de Bayonne*, Paris, Privat, 1991.
- RICHARD, Antoine. *Le gouvernement révolutionnaire dans les Basses-Pyrénées*, Bayonne, éd. Harriet, 1984
- TUCOO-CHALA, Pierre, *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées*, Biarritz, J. et D. éditions, 1994.

VERISSIMO SERRAO, Joaquim, "L'exode des juifs portugais au XVIème siècle, le cas spécifiquement bayonnais", *L'exode des juifs d'Espagne vers Bayonne, Des rives de l'Ebre à l'Adour, Colloque International, Faculté pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz, 7-8-9 Avril 1992*, Bayonne, imprimerie du Labourd, Fondation Gulbenkian, 1993.

Annexe 1

Arrêté du 13 ventôse an II (3 mars 1794)³⁷

A Saint-Esprit³⁸, les citoyens décorèrent de laurier et de branches de chêne les fenêtres de leurs maisons et les illuminations commencèrent à 7 h du soir, au son de la cloche...

- La religion républicaine décadaire:

Au lendemain du coup d'État de Fructidor, le Directoire exécutif voulut imposer le culte décadaire. A Bayonne, la municipalité recevait un arrêté du Département sur la célébration des fêtes décadaires et nationales. Pour en exécuter les prescriptions, un arrêté municipal signé du 27 frimaire an VI, 17 décembre 1797, de Lacroix-Ravignan, président, établit la célébration du décadi dans la ci-devant cathédrale pendant les six premiers mois de l'année (du calendrier révolutionnaire) et aux Allées Marines pendant les six derniers mois "sauf si le mauvais temps l'empêchait"! Toutes les autorités, civiles et militaires et les agents des gouvernements alliés ou neutres se joindraient à l'administration municipale; tous les instituteurs et institutrices s'y rendraient avec leurs élèves et tous les citoyens devaient s'abstenir de tout travail et de tout commerce... A la cathédrale se célébraient ainsi les cérémonies de culte décadaire et les offices du culte catholique.

Dans le même temps à Saint-Esprit, une proclamation de l'adjoint municipal Bernal américain, fixait, en exécution d'une lettre du ministre de l'Intérieur, les règles de la célébration du décadi

- tout citoyen qui s'abstenait ce jour-là, de tout travail, assisterait à la cérémonie civique.
- aucun marchand n'étalera ses marchandises dans les rues.
- tout magistrat, tout fonctionnaire, tout employé par le gouvernement, devait se conformer à ces recommandations et y assujettir aussi sa famille.
- les instituteurs et institutrices étaient tenus d'assister avec leurs élèves à la cérémonie civique.
- les ministres de tous les cultes devaient prêcher l'observation des fêtes républicaines et y assister.
- les fêtes décadaires et toutes autres fêtes nationales seraient annoncées par le son des cloches, le bruit des tambours et des canons.
- les citoyens se réuniraient à la maison commune et... il y aura un appel!
- un piquet de la Garde Nationale assisterait à la cérémonie (29 brumaire an VI, 19 décembre 1797).

37. HOURMAT, Pierre, op. cit., p. 246.

38. HOURMAT, Pierre. *Histoire de Bayonne*, op. cit., p. 324.

Annexe 2

Lettre d'un Morisque d'Arévalo à un Vieux-chrétien à partir de son exil dans le sud de la France³⁹

Très Cher et loyal ami Sebastián Redondo: comme à un cher ami je veux vous informer sur mon absence et sur ma santé et aussi m'enquérir de votre état et de celui de votre femme Mari Gutiérrez et des autres amis bienveillants envers moi. Vous devez savoir que cette longue absence est due à la volonté de Dieu notre Seigneur, créateur de toute chose et véritable juge qui juge et jugera les cœurs en un jugement secret très différent de ceux des hommes du monde qui avec leurs diverses opinions et buts veulent être les juges des âmes mettant les inculpés dans l'affliction et se faisant passer pour saints. Tout ce que j'ai fait et dit lorsque je vivais dans le village je vous jure par mon âme, en ce qui concerne les fêtes et autres choses, a été accompli au service de Dieu et de la sainte Vierge du Rosaire que je servais de tout cœur et sans manifester le moindre doute même si je suis Maure. Comme le pensent certains Juifs, les Maures l'aiment et la respectent autant que les Chrétiens... Je sais très bien que quelques traîtres essayaient de me perdre mais parmi les méchants grâce à Dieu il y eut un homme bon qui m'avertit et Dieu, ce Seigneur plein de bonté et la sainte Vierge qui savait avec quel zèle je les servais m'ont évité quatre ans de prison et un martyr cruel, que sa majesté en soit bénie ainsi que ses grands secrets car lorsque sa volonté doit être faite, on doit la servir selon ses ordres. Comme on peut le constater par la détresse de tant d'enfants et de femmes innocents qui souffrent tellement sans être coupables, sa majesté a été mal conseillée puisqu'on a vu en Espagne une des choses les plus effroyables que les royaumes du monde aient vu... Je regrette d'être éloigné de vous et bien que je pense ne pas être cruel car on est certain que nous voulions nous révolter, mais c'est faux, car s'il en avait été ainsi j'aurais été l'un des premiers informés. Je jure par mon âme que ce sont des tromperies et des mensonges du démon pour que nous soyons perdus et vous verrez comme avec le temps et selon les apparences qui se dessinent, les innocents demandant justice à Dieu, faisant tout pour son service et pour l'obtention de la paix pure, que nous en finirons avec cette triste vie qui nous occasionne tant de souffrances. Me trouvant à Torrellas et ensuite après avoir passé huit mois en France dans le port d'Agde, à trente lieues de Marseille où j'ai vu s'embarquer 25 000 hommes du royaume d'Aragon et 2 000 castillans, je ne me suis laissé convaincre par aucun d'entre eux pour aller à Tunis. Je préférerais et de beaucoup aller à Rome puis revenir dans ma patrie, fatigué de parcourir des pays étrangers. Dans cette ville, j'ai su que mes parents et amis étaient à St-Jean de Luz et c'est pourquoi je les ai rejoints. Ce que je peux dire de la France c'est que c'est une région très fertile et quatre fois plus peuplée que l'Espagne, ils sont très contents que le roi ait renvoyé autant de gens parce qu'ils trouvent que maintenant la nation s'est affaiblie. Ce sont les plus grands ennemis des espagnols...

30 mars 1611
Votre ami
Antonio de Abila⁴⁰

39. AHN, Inquisición, 3 205, exped. 1.

40. Transcription de Serafín de Tapia et traduction d'Yvette Cardaillac.

Annexe 3⁴¹

L'Assemblée Nationale décrète, que tous les Juifs connus en France sous le nom de Juifs portugais, espagnols et avignonnais, continueront de jouir des droits dont ils ont joui jusqu'à présent et qui sont consacrés en leur faveur par des lettres patentes; et en conséquence ils jouiront des droits de citoyens actifs, lorsqu'ils réuniront d'ailleurs les conditions requises par les décrets de l'Assemblée.

Annexe 4

Procès-verbal d'admission de deux députés de la nation juive portugaise établie au St-Esprit, à l'assemblée du Tiers-Etat, de la sénéchaussée de Tartas⁴².

L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le vingt et un du mois d'avril étant assemblés dans l'église des Révérends Pères cordeliers de la présente ville vers les quatre heures de relevée par devant moy Mathieu Duprat conseiller du Roy doyen du siège présidant l'assemblée du Tiers-Etat écrivant sous nous, notre greffier ordinaire, ont comparu s^{rs} Jacob Silveyra jeune, Benjamin Nuñez Tavares, Mardochee Lopes Fonseca, et Joseph Furtado jeune négociants du Bourg St-Esprit de la nation portugaise âgés de vingt-cinq ans nés françois, lesquels ont dit que sur l'assignation donnée à leur sindic pour s'assembler par députation avec l'Assemblée du reste des habitants du Bourg St-Esprit à fin de procéder à l'exécution du règlement de Sa Majesté concernant la rédaction du Cayer des remontrances et doléances qui devait être remis en la présente ville par devant M. le grand sénéchal d'Albret ou son lieutenant le jour d'hier vingt du mois, ils nommèrent lesdits sieurs sus-nommés pour leurs députés afin de faire leurs protestations à ladite assemblée dudit Bourg St-Esprit, sur ce que leur nation par les privilèges à elle accordés par sa Majesté forme une communauté particulière payant ses impôts et subsides à elle demandés par le gouvernement sur un rôle séparé, et que par cet ordre ils devoient avoir leurs députés propres et particuliers à la Corporation qui forme une grande population dudit Bourg St-Esprit ainsi que le tout appert du verbal de protestation et nomination desdits sieurs députés en date du dix-neuf du présent mois retenu par Duhalde notaire royal, en conséquence du quoy lesdits sieurs députés nous auraient requis de les recevoir pour députés de leur communauté, conformément audit acte dudit jour sur dix neuf du présent mois.

Sur quoi par nous Conseiller du Roy, Conseiller susdit, a été ordonné qu'afin que la demande desdits sieurs députés soit connue des députés dudit Bourg St-Esprit autres que ceux de ladite nation portugaise et discutée entre lesdits députés du Bourg St-Esprit et lesdits sieurs quatre députés cy-dessus nommés que lesdits députés dudit Bourg St-Esprit nommeront entre eux quatre commissaires pour avec lesdits sieurs quatre députés de la nation portugaise être entre eux convenu amiablement du nombre des députés que ladite nation portugaise devra avoir pour concourir à la rédaction du Cayer général des doléances et remontrances dudit Bourg St-Esprit, et à la nomination des députés aux Etats-Généraux et en cas de contestation et partage entreux être par nous statué ainsi qu'il appar-

41. BEAUFLEURY, op. cit., p. 156.

42. HOURMAT, Pierre. *Bayonne et le Pays Basque au temps de la révolution*, Bayonne, Société des sciences, lettres et arts, [s.d.], p. 35-36.

tiendra, et avons signé avec lesdits sieurs députés cy dessus nommés, fait le jour mois et an que dessus.

Bn N ^s Tavarez député	Silveyra député	N. Fonseca, nouveau député
J. Furtado député		
Duprat cons ^r prnt		
Fargues, greff.		

Annexe 5

Prélude de l'arrêté du 13 ventose, an II (3 mars 1794)

Séance du conseil général de la commune de Chauvin-Dragon (Saint-Jean-de-Luz) du comité de surveillance et des commissaires de la société révolutionnaire, 4 frimaire an II (25 novembre 1793)⁴³.

L'assemblée, considérant que la commune de Sare a constamment manifesté la haine la plus marquée contre la Révolution, cette commune n'est habitée que par des aristocrates, qu'étant ouverte de tous côtés, ses habitants et tous les traîtres qui s'y réfugient, communiquent et avec la République et avec ses ennemis; qu'il est constant par tous les rapports des déserteurs, que tous les espions des satellites du despote espagnol passent presque tous par Sare et que c'est là qu'ils reçoivent tous les avis; que l'incivisme des habitants de cette commune doit lui attirer l'animadversion de tous les patriotes et la vengeance républicaine, qu'il est dangereux de laisser dans les environs des individus aussi corrompus et que par la connaissance des localités pourraient encore entretenir leur criminelle liaison avec l'Espagne...

arrête que les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales seront invités à faire effectuer dans le plus court délai possible l'évacuation totale de la commune de Sare en envoyant les laboureurs dans les départements du Lot et de Lot-et-Garonne, les marins et les charpentiers sur les vaisseaux et dans les chantiers de la République, les artisans dans les communes d'Auch et de Comdom, à déposer les vieillards et les infirmes des deux sexes ainsi que les enfants en état de travailler dans les maisons nationales de quelques départements éloignés, faire vendre les grains de la commune de Sare à celle de Chauvin-Dragon, les foins et pailles aux fonctionnaires des armées de la République, les bestiaux dans les foires et marchés voisins, pour le produit en être déposé entre les mains du receveur du district ou du receveur des droits de l'enregistrement de Chauvin-Dragon... Faire séquestrer dans les églises des communes environnantes les meubles et outils aratoires qui ne pourront être emportés... enfin à faire tracer et former par les généraux un cordon de troupe depuis Louhossoa et Itxassou par Espelette, Ainhoa, Saint-Pée, Sare, Ascain et Urrugne jusqu'au camp des Sans-Culottes à Hendaye, au-delà duquel il ne serait permis à personne de rester ni dépasser sous peine d'être fusillé...

Ont signé

Pages maire, Diharce procureur de la commune...

43. HARISTOY, op. cit. t. 3, p. 245-247.